

Amance en Lorraine

Dix siècles d'histoire(s)

La seigneurie et la prévôté d'Amance

Annexe 1 : les Prévôts (connus) d'Amance

Nous mentionnons ici les prévôts dont les noms apparaissent et les textes qui les citent :

Hanus Olry, cité en 1415 dans une charte concernant l'exercice de la Justice à Salonnnes¹.

Thiriet Trabeize ou Trabeize cité en 1530 dans les comptes du receveur pour un règlement de frais d'une exécution criminelle².

On suppose qu'il a ensuite exercé d'autres fonctions au service du duc. On retrouve un Thiriet Trabeize exerçant une fonction de gruyer d'Amance en 1540, puis de maître échevin à Nancy en 1547. Il est encore fondateur d'une chapelle en l'église de Bouxières-aux-Chênes en 1553³. Il s'agit probablement du même personnage qui illustre le fait que les fonctionnaires ducaux savaient s'adapter aux opportunités.

On observe par ailleurs qu'un Thiriet Trabeize, figure à la liste des tabellions d'Amance de 1508 à 1552. Il s'agit

probablement du même personnage dans une autre fonction.

On suppose qu'il a ensuite exercé d'autres fonctions au service du duc. On retrouve un Thiriet Trabeize exerçant une fonction de gruyer d'Amance en 1540, puis de maître échevin à Nancy en 1547. Il est encore aussi fondateur d'une chapelle en l'église de Bouxières-aux-Chênes en 1553⁴. Il s'agit probablement du même personnage qui illustre le fait que les fonctionnaires ducaux savaient s'adapter aux opportunités. François Bannerot en 1539-1540⁵.

Colas Willaume en 1548⁶.

Bastien Mathis en 1552⁷.

Maulry Poirresson en 1570⁸.

Nicolas Jacquot le vieux prévôt jusqu'en 1580. Il est remplacé à cette date par son fils Nicolas⁹.

Nicolas Jacquot le jeune à partir de 1580.

André Brigeot – Receveur et prévôt d'Amance, contrôleur des recettes et gruyer, annobli en 1608.

1 Lepage 1853 Volume 2 p. 508, 510

2 Comptes du receveur ADMM B 2101

3 Lepage 1853 - p. 185 – 189

4 Lepage 1853 article Bouxières-aux-Chênes - p. 185 – 189

5 Comptes du receveur ADMM B 2104

6 Comptes du receveur ADMM B 2241

7 Comptes du receveur ADMM B 2110

8 Comptes du receveur ADMM B 2119

9 Lettres patentes du duc Charles III ADMM B49 fo 65

Il entra en fonction avant 1609, et resta en exercice jusqu'en 1631¹⁰.

Louis Brigeot son fils, succéda à son père André Brigeot dans toutes ses fonctions en 1631¹¹.

André Brigeot II son second fils, nommé capitaine et prévôt d'Amance en 1660 en remplacement de ses frères décédés. Louis Brigeot était donc décédé à cette date¹² 13.

1664 Fonction remplie par Claude Arnault, lieutenant de prévôt, résidant à Laître¹⁴.

1665 Fonction remplie par Antoine de Moing, capitaine major de Nancy, capitaine et prévôt d'Amance¹⁵.

Après 1665-1687- François Hanus – prévôt et maître échevin d'Amance décédé en 1687 à Nancy à l'âge de 36 ans et inhumé à Amance¹⁶.

Après 1687-1694 – Charles Dupont - prévôt et juge royal inhumé en l'église d'Amance en 1694¹⁷.

Claude Eythier – Prévôt, gruyer et greffier d'Amance, inhumé en l'église d'Amance en 04 août 1721¹⁸.

Annexe 2 : Les receveurs identifiés d'Amance

Les receveurs sont connus par les documents comptables qu'ils fournissent à la chambre des Comptes de Lorraine, les lettres patente de nomination existent pour quelques uns.

Vers 1480	Jean Gerlet (père)
1487 - 1492	Jean Petitpain et Jean Gerlet
1492 - 1506	Jean Gerlet
1506	Etienne de la Rose (il était simultanément « maire » de Réméréville)
1507 - 1513	Aubertin Maselin – receveur d'Amance et maire de Réméréville
1513 - 1527	Petitjean
1528 - 1535	Jean de Vaubecourt qui devient ensuite Jean de Bardit de Vaubecourt
1538 - 1556	Nicolas Jacquot
1561 - 1565	François Lescarmousier
1567 - 1570	Nicolas Jacquot
1571 - 1585	Nicolas Jacquot le jeune
1586 - 1587	Houillon Jacquot

-1588	Judith Salonne veuve de Houillon Jacquot
1588 – 1611	Jean Dattel
1611 - 1655	François Dattel
1650 - 1652	Jean Dattel autorisé d'aider son père dans ses fonctions de receveur
1656 - 1660	le Sieur de Mazerulles
1661 - 1665	François Seurot
1666 -1709	probablement François Seurot
1709 ?- 1721	Joseph Bernel

Annexe 3 : Bourgeoisie de chambre et bourgeoisie de marche

Le receveur d'Amance percevait une taxe de « bourgeoisie de chambre ». On en trouve régulièrement mention dans ses comptes : en 1510 : quittance d'un cens du par un individu d'Amance pour bourgeoisie de chambre¹⁹.

- en 1521 : somme payée par un individu d'Amance pour la « franchise de bourgeoisie de chambre à lui accordée par le duc²⁰ ».
- en 1529 – 1535 : Sens dû à un individu à cause de bourgeoisie de chambre²¹.
- en 1568 : cotisation des bourgeois de chambre²².

La nature de cette taxe n'est pas précisée, et il faut rechercher dans l'administration des autres villes, des éléments d'explication.

Elle présente certainement des analogies avec le « droit de bourgeoisie » ou le « droit de cité » appliqué en d'autres lieux. Au Moyen-Âge, s'installer dans une ville comme la quitter nécessitait une autorisation du seigneur du lieu. Le statut de bourgeois n'était obtenu qu'après un certain temps de résidence ou après l'acquittement d'un droit : le « droit de bourgeoisie ». On en trouve par exemple, dans l'histoire de la ville de Bayon, une application lorraine de cette pratique. Il n'était pas permis de venir résider en ce lieu, « de tenir maison, *chambre* ou *boutique* » pour y exercer une activité sans le consentement du seigneur ou de ses

10 Détails sur André Brigeot au chapitre 10 : « Les personnages qui ont fait la ville d'Amance (ancien régime) »

11 Lettres patentes du duc Charles IV ADMM – B107 fo 196-198

12 Lettres patentes du duc Charles IV ADMM B 111 – fo 22-23

13 On trouve mention d'un de Sainte Croix prévôt à Amance dans les comptes du receveur de l'année 1656 (ADMM B 2226). S'il a rempli la fonction de prévôt, ce ne peut être qu'un intérim dans la succession des Brigeot. Un de la Sainte Croix a aussi été substitué du procureur en 1664, il figure à la liste des résidents non taxables, et un Jean -Jacques-Christosthème de Sainte Croix a été inhumé en l'église d'Amance en 1686. Il est appelé substitué du procureur général de la prévôté et office d'Amance. Il peut s'agir de la même personne ou d'un proche. (Léon Germain - étude sur l'église d'Amance 1884)

14 Comptes du receveur – ADMM B 2228

15 Comptes du receveur – ADMM B 2229

16 Germain 1899

17 Germain 1899

18 Germain 1899

19 Comptes du receveur ADMM B 2091

20 Comptes du receveur ADMM B 2096

21 Comptes du receveur ADMM B 2099

22 Comptes du receveur ADMM B 2117

IV

officiers. Le nouveau résident devait acquitter à l'entrée de la ville une somme de 50 francs (en 1694) revenant pour moitié au seigneur et pour moitié à la communauté²³.

Il semblerait que dans le cas d'Amance cette taxe n'était pas une taxe d'installation mais plutôt une redevance annuelle.

Il existait aussi dans la prévôté une «bourgeoisie de marche » et une taxe associée.

Le prévôt des marches, basé à Château-Salins avait pour mission de gérer et taxer les immigrants venant s'établir sur les terres du duc, et inversement les émigrants quittant le duché. On appelait ces immigrants enregistrés « bourgeois de marche ». Ce prévôt, dont la fonction préfigurait la police aux frontières, commandait une troupe de 100 hommes. Un de ces prévôts s'appelait, en 1542, Jean Waltrin. Cette fonction fut supprimée en 1555²⁴.

23 Quintard p.36

24 Lepage 1843 2^{ème} partie 1011

La ville médiévale d'Amance (une ville à la campagne)

Annexe I Amance pendant les campagnes de Charles le Téméraire en Lorraine. Analyse contradictoire des témoignages

Les places forte de Lorraine ont été l'objet d'une partie d'échecs, entre Lorrains et Bourguignons entre 1473 et 1477. Les informations sur Amance pendant cette période sont fragmentaires et partiellement contradictoires, et sa position dans le conflit exige des investigations fouillées.

Tout d'abord, Amance pourrait avoir été cédé aux Bourguignons dès 1473.

Selon Michel Parisse, Charles le Téméraire aurait obtenu à cette date, l'utilisation des châteaux d'Épinal, Darney, et Neufchatel (Neufchâteau ?) au sud et de Amance et Prény au centre pour permettre le passage entre ses possessions du nord (Flandres, Brabant, Luxembourg et Pays Bas) et du sud (Bourgogne et Franche-Comté²⁵).

On lit également dans l'histoire du château de

Frouard²⁶, que Charles le Téméraire aurait obtenu en 1473 l'autorisation de traverser le pays lorrain pour transférer la dépouille de son père des Pays-Bas à sa capitale Dijon. Il visita à cette occasion le château de Frouard (peut-être aussi Amance ? le texte ne le précise pas) et plaça des garnisons dans les places d'Amance, Épinal, Charmes et Darney.

Selon ces sources, les Bourguignons semblent donc bien avoir occupé Amance dès 1473.

Selon d'autres historiens, il n'en est rien, au moins jusqu'en 1475. Après avoir revendiqué la possession d'Amance en 1473, en même temps que celles d'Épinal, Darney et Neufchâteau, le duc de Bourgogne aurait finalement renoncé à cette place et porté son choix sur Prény, position contrôlant directement la vallée de la Moselle. C'est la version de Dom Augustin Calmet entre autres, qui retient que Charles le Téméraire, après avoir revendiqué Amance aurait finalement retenu Prény, forteresse plus moderne et directement placée sur l'axe mosellan.

25 Parisse 1990 p. 221

26 DEZAVELLE (Emile). Notice historique sur Frouard Nancy, R. Poncelet, 1932, 140 p

Christian Pfister, historien de Nancy, va dans le même sens. Il conclut que les places qui avaient été concédées au duc de Bourgogne en 1473, étaient Darney, Dompain, Épinal, Charmes et Amance. Mais finalement Dompain et Amance auraient été remplacées par Neufchâteau et Prény²⁷.

La sélection de documents historiques présentée par Jean Schneider sur les relations entre Lorraine et Bourgogne dans la période 1473 – 1478 permet, selon nous, de trancher le débat.

Les capitaines nommés pour commander les places concédées à Charles le Téméraire y sont cités : André de Haraucourt pour Darney, Jacques de Salm pour Épinal, Gaspard de Raville pour Charmes, le prévôt Pierre Thiebaut pour Dompain et **le prévôt Thiriet pour Amance**²⁸.

Amance avait donc bien été cédée aux Bourguignons dès 1473.

Deux ans plus tard, René II ayant renversé ses alliances, Charles le Téméraire envahit la Lorraine et assiégea Nancy. Amance était toujours restée dans le camp bourguignon, ou avait été réoccupée comme l'indique l'épisode du convoi de bétail envoyé par les Bourguignons à leurs alliés messins et interceptés par des habitants de Thézey (sans doute Thézey-Saint-Martin). Ce troupeau de 120 bêtes était conduit par des « gens d'Amance » « qui avaient été requis pour l'encadrer²⁹. »

La ville de Nancy, occupée une première fois en 1475, s'était ensuite révoltée et avait chassé ses occupants. Les Bourguignons ont sans doute évacué Amance quelques temps également, pour revenir peu après assiéger à nouveau Nancy. Pendant ce temps le duc René II était allé chercher des renforts chez ses alliés suisses et alsaciens, pendant qu'une petite troupe lorraine, basée à Gondreville harcelait les Bourguignons cantonnés autour de Rosières-aux-Salines. Plusieurs coups de main furent organisés par les Lorrains. Parmi ces coups de main figurait le projet d'investir Amance. Un texte précise « trois citoyens courageux, Jean Harnerat, Richard fils de Jean du Chatel et Regnault le Marechal avaient décidé d'introduire de nuit, dans la ville, quelques capitaines de René II. Regnault alla au devant d'eux pour leur servir de guide, mais il ne trouva pas au rendez vous les deux conjurés. La tentative avait été découverte, et les deux malheureux restés dans Amance furent exécutés, leurs biens vendus.

René II accorda plus tard aux veuves de Jean Harnerat et de Richard du Chatel l'exemption de toute taille et subvention ; il accorda les mêmes privilèges à Regnault le Maréchal qui avait « tout perdu fors son corps³⁰ ».

Les Bourguignons occupaient donc bien Amance à la fin de 1476, et le château put être mis à disposition du roi Alphonse V, roi de Portugal, qui venait visiter Charles le Téméraire, quelques jours avant la bataille de Nancy. L'histoire de cette ville nous renseigne en effet sur les démarches entreprises par Alphonse V, qui ambitionnait le trône de Castille, et recherchait des appuis. Après avoir rendu visite à Louis XI sans succès, il vint rencontrer Charles le Téméraire, avec l'idée de se faire valoir en le réconciliant avec Louis XI. Il fit donc le voyage de Nancy et vint loger le 29 décembre au château d'Amance, puis se rendit à la tente de Charles le Téméraire qui faisait le siège de Nancy.

Celui ci « *le régala de vins et d'épices* » selon l'expression des historiens, mais ne voulut entendre parler de paix. Finalement Alphonse V se retira à Amance, et de là regagna Nomeny. Quelques jours après, le 5 janvier, se déroula la bataille de Nancy où les Bourguignons furent écrasés par les Lorrains et leurs alliés. Les Bourguignons survivants tentèrent de fuir par le pont de Bouxières-aux-Dames sur la Meurthe et y furent attaqués par un détachement des mercenaires payés par les Bourguignons, qui tenait le château de Condé (Custines). Leur capitaine, Campo Basso avait changé de camp. Beaucoup se noyèrent, d'autres furent rattrapés, dit le récit, en tentant de regagner Condé ou les hauteurs d'Amance.

Un autre personnage local s'illustra à cette occasion : Il s'agit du messenger Jean Huin de Laneuvelotte, qui réussit à franchir les lignes bourguignonnes pendant le siège de Nancy, et apporta aux assiégés la nouvelle de l'arrivée des renforts lorrains, ce qui les aida à tenir bon quelques semaines de plus. Jean Huin reçut du duc l'affranchissement de toute taxe³¹.

Annexe II La charte de Beaumont version Henri Lepage

Amance comptait parmi les premières cités lorraines à bénéficier d'une telle charte. La « loi de Beaumont » a souvent servi de modèle pour l'établissement de nouvelles chartes, mais n'est pas la seule. On rencontrait

27 Pfister tome I p. 389

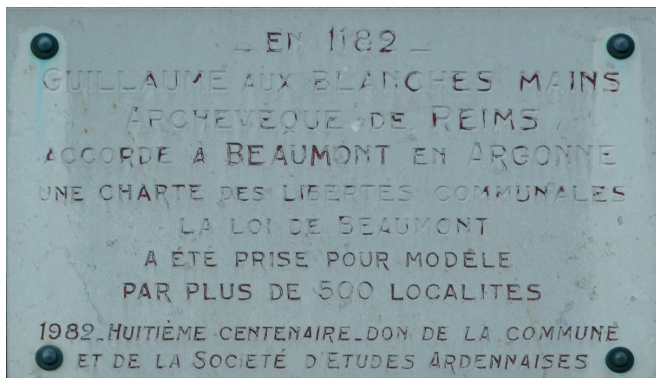
28 SCHNEIDER (Jean). Lorraine et Bourgogne (1473-1478). Choix de documents : 1473-1478, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, 283 p. p. 29 nota 2

29 SCHNEIDER (Jean). op. cit. p. 104 nota 2

30 Pfister p. 443-444

31 Pfister tome I p. 443-446

également en Lorraine, la charte de Stenay. Toutefois la charte de Stenay pourrait simplement être une des premières chartes inspirée de celle de Beaumont. Elle pourrait ensuite avoir été utilisée comme modèle pour d'autres chartes et leur avoir donné son nom³². Seule une poignée de villes de la région disposait à cette époque d'un tel statut. Liverdun reçut en précurseur une première charte en 1178, accordée par l'évêque de Toul, puis une franchise complète par des chartes de 1202 et 1337³³. Mirecourt (alors sur les terres de l'évêque de Toul) bénéficia de cette charte en 1234, puis Neufchâteau (en duché de Lorraine) en 1256³⁴. Dans le duché de Lorraine également, Frouard fut affranchi à la loi de Beaumont dès 1255³⁵. Dans le duché de Bar, Morville-sur-Seille fut mis à la loi de Beaumont en 1232, Mousson et Blénod-lès-Pont-à-Mousson à la loi de Stenay en 1261³⁶. De même, Saxon-Sion, dans le comté de Vaudémont passa en 1261 à la coutume de Stenay³⁷. D'autres villes, pourtant importantes à cette époque, ne bénéficièrent d'une charte que beaucoup plus tard, par exemple la ville épiscopale de Toul en 1306, et Vézelize, capitale des comtes de Vaudémont en 1344³⁸.



Plaque apposée sur l'église de Beaumont-en-Argonne (Ardennes)

Annexe III La compagnie d'arbalétriers

Il est probable que cette garnison se trouvait renforcée, en cas de conflit, par une compagnie de volontaires formés et entraînés, les arbalétriers d'Amance. La présence d'une compagnie d'arbalétriers volontaires est clairement établie à Amance pendant près de deux siècles. Ces arbalétriers sont cités dans de nombreux documents.

Les comptes du receveur général de Lorraine font état dès 1514 d'une somme payée pour le louage d'un char pour conduire des bagues³⁹ des arbalétriers d'Amance⁴⁰. La fonction exacte de cette compagnie n'est pas clairement affichée dans les documents connus sur Amance. Pour l'imaginer il faut faire appel à la description qui en est donnée pour d'autres villes. Dans sa communication sur les arbalétriers d'Amance et de Saint-Mihiel, M de Souhesmes attribue à ces compagnies le rôle d'une milice mobilisable à tout moment par le duc⁴¹.

On imagine que la compagnie des arbalétriers d'Amance était également, et en premier lieu, disponible pour la défense de la ville sous le commandement du « capitaine » d'Amance, lequel agissait au nom du duc. Des compagnies d'arbalétriers existaient dès le début du XV^{ème} siècle. La compagnie des arbalétriers de Gondreville par exemple avait été créée en 1428⁴². La création ou le développement de ces compagnies avait été encouragée par le duc Charles III. Les troupes permanentes du duché étaient très peu nombreuses, et, après la disparition de la chevalerie, il fallait faire appel, en cas de conflit, aux contingents peu formés envoyés par les vassaux du duc, aux bourgeois et surtout à des mercenaires. Les places fortes ne disposaient pas de garnison en temps de paix et les bourgeois devaient assurer eux même la garde des portes et des murailles⁴³. Les compagnies d'arbalétriers constituaient un réseau de volontaires motivés, organisés et entraînés. Ces arbalétriers n'étaient pas issus de n'importe quel milieu, mais constituaient de fait un groupe social à part, entre les nobles et la population commune. Ils n'étaient pas soumis à la contribution de l'aide dite de la Saint-Rémy, mais bénéficiaient d'un régime fiscal plus avantageux. Ils étaient également exemptés de corvées. À Amance, en 1579, les 14 arbalétriers versaient une taxe qui leur était spécifique, alors qu'à Gondreville, les arbalétriers qui étaient au nombre de 10 étaient même totalement exemptés de taille⁴⁴.

Des compagnies pouvaient être recrutées au siège des prévôtés mais aussi dans de simples villages : Morville-lès-Vic hébergeait une compagnie forte de 4 à 6 arbalétriers⁴⁵.

Le rôle de telles compagnies est décrit à Blénod-lès-Toul par exemple. Ses mêmes membres initialement appelés les prud'hommes devinrent ultérieurement les arbalétriers. Ils étaient au nombre de 12 et composaient

32 Lepage 1843 1^{ère} partie p. 15

33 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 305

34 Selon G Morizet, Mirecourt fut affranchi dès 1231 – Morizet p. 25

35 Joanne

36 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 395

37 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 540

38 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 561, 599

39 il s'agit peut-être de bagues de pouce, pièce servant à améliorer la précision du tir

40 Lepage 1853 1^{er} volume p. 25

41 Souhesmes

42 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 220

43 Morizet p. 114

44 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 220

45 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 77

la police locale. Ils étaient issus des familles les plus distinguées et assuraient pour certaines cérémonies une garde d'honneur.

On peut suivre l'évolution de la compagnie d'arbalétriers d'Amance par la rubrique qui les concerne dans chaque dénombrement des conduits publié par le receveur⁴⁶.

On en compte par exemple 11 en 1529, 10 en 1574, 14 en 1579 dans l'étude de M. de Souhesmes, 12 en 1586 et 8 en 1608, à la veille de la Guerre de Trente Ans. Par contre ils ne sont plus mentionnés dans les comptes au delà de cette date. Les chiffres disponibles du receveur correspondent en général aux arbalétriers résidant sur le ban d'Amance, soit à Laître, soit à Amance. La liste de M de Souhesmes inclut des arbalétriers de Laneuvelotte, d'où un nombre plus élevé⁴⁷.

Parmi les exemples connus et documentés, la compagnie d'arbalétriers d'Amance aurait eu l'effectif le plus important parmi les villes de Lorraine.

Les arbalétriers d'Amance portaient haut leur titre. Lors des interrogatoires des procès de de sorcelleries, plusieurs des témoins cités donnent comme profession « arbalétrier ».

L'aspiration aristocratique se retrouvait aussi dans le titre de gentilhomme, revendiqué par les membres de cette compagnie. Ils avaient finalement obtenu la reconnaissance d'une quasi noblesse lors du recensement de Ligier Richier en 1579, reconnaissance qui avait été refusée à leurs homologues de Saint-Mihiel.

Ils constituaient un milieu très fermé et se recrutaient dans un petit nombre de familles d'Amance ou de la châtelainie, qui aspiraient toutes à une reconnaissance sociale, certaines même étaient titulaires de fiefs. Plusieurs d'entre eux revendiquaient des franchises qui avait été accordée à leurs ancêtres en l'an 1519, quelques années plus tard pour d'autres, par le duc Antoine.

Les plus avides de reconnaissance sociale étaient peut-être les Jacquot, qui ont occupé les fonctions de prévôt, receveur et gruyer et qui faisaient peindre des armoiries à l'occasion des funérailles de Nicolas Jacquot dit « le vieux prévôt ». Ces armoiries étaient en fait probablement usurpées et empruntées à la seigneurie de la Grange, autres arbalétriers qui avaient un petit château à La Neuflotte (aujourd'hui Laneuvelotte⁴⁸). Comment était née cette compagnie ? On se souvient qu'il existait aux XI^{ème} – XII^{ème} siècles des « chevaliers

du château ». Des gentilshommes d'Amance sont également cités comme témoins de la signature de traités dès le XII^{ème} siècle. Une filiation directe entre ces anciens chevaliers et les arbalétriers des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles est peu probable. Par contre, on peut au moins constater une poursuite de la même vocation, et l'ambition maintenue dans certaines familles de s'identifier à l'ancienne chevalerie. La tradition de ces anciens chevaliers peut bien avoir nourri des vocations d'arbalétriers⁴⁹.

Annexe IV Les résidents non taxables en 1664

La ville d'Amance a longtemps abrité des résidents exemptés du paiement de la taille et autres taxes.

Comme ils ne sont pas concernés par le rôle des conduits, on ne retrouve pas beaucoup d'informations à leur sujet. Il en va d'ailleurs de même pour les indigents, non recensés simplement parce qu'ils ne pouvaient pas payer.

Le rôle des conduits de 1664 est très instructif à leur sujet.

Parmi les 14 affranchis figurent bien sûr des nobles : le receveur (à cette époque François Seurot) et les deux filles de l'ancien prévôt Brigeot. Parmi les fonctionnaires de la prévôté, le substitut (de la Sainte-Croix) et le lieutenant du prévôt (Paul Collin). Viennent ensuite des gardes : le sergent (Claude Villain), le portier de la porte d'En haut et celui de la porte d'En bas. Figurent encore le maître échevin, le maître d'école et la sage femme. Le plus surprenant est le domestique du curé que son employeur avait du favoriser.

Le curé d'Amance, à cette date le R P Isidore, n'apparaît pas, ce qui doit correspondre à une omission puisque le clergé échappait à la taille. On pouvait s'attendre à trouver également le tabellion. Sa fonction était peut-être alors vacante.

On s'étonne aussi de l'absence du prévôt, mais l'explication doit se trouver aussi dans la vacance du titre. On trouve en effet, en cette même année à Laître-sous-Amance, un Claude Arnault, lieutenant de prévôt exerçant la charge de prévôt d'Amance.

On trouve aussi parmi les exemptés à Laître-sous-Amance, un sergent de prévôt, et l'admodiateur auprès du prieuré de Laître-sous-Amance (il s'agissait du fermier exploitant les terres du prieuré, Tayot dit Desmoulin exempté parce que régisseur de terres nobles).

46 Définition de conduits. Voir chapitre 4 : « La seigneurie et la prévôté d'Amance » Les arbalétriers sont cités dès les premiers comptes du receveur encore conservés, ils y figurent régulièrement jusqu'en 1610

47 Dénombrements effectués par le receveur de la prévôté d'Amance

48 Souhesmes

49 Voir aussi chapitre 10 : « Les personnages qui ont fait la ville d'Amance (ancien régime) »

Connaissances et questions sur le château d'Amance

Annexe I informations sur le conflit de 1218 et le siège d'Amance

À peine rattaché au duché, le château d'Amance fut le théâtre du dénouement dès 1218 d'un conflit de dimension régionale. La ville de Rosheim en Alsace⁵⁰, avait été donnée en gage par l'empereur d'Allemagne à Ferry II, père de Thierry. L'empereur l'avait ensuite réoccupée.

Le duc Thibaut I^{er} qui avait épousé la fille du comte de Dabo seigneur de Rosheim en 1214, s'en considérait l'héritier. Profitant de l'absence de l'empereur d'Allemagne, occupé en Italie, il reprit possession par la force, au début de l'année 1218, des terres de son beau-père. L'affaire tourna mal et en représailles aux exactions des troupes lorraines en Alsace et de la rébellion du duc, l'empereur Frédéric II vint lui-même pourchasser ce qui restait des troupes engagées par Thibaut I^{er}. Ce dernier fut contraint de se réfugier dans

son château d'Amance. Georges Poull situe cet épisode à fin avril 1218⁵¹.

Le duc Thibaut I^{er} s'était aussi impliqué dans la Guerre de Succession de Champagne où il avait pris le parti de Errard de Brienne contre la comtesse de Champagne. Celle-ci se montre donc empressée, avec son allié le comte de Bar, de répondre à l'invitation de l'empereur à se joindre au siège d'Amance. Nancy, la capitale ducale, est prise au passage et pillée en avril 1218. Les troupes champenoises et barroises passent la nuit dans Nancy et l'incendient en la quittant au matin⁵².

Isolé, Thibault veut rechercher à son tour des alliés, en vain. Dom Calmet précise dans son histoire de la Lorraine : « *a la vue du danger, Thibaut envoya inutilement implorer le secours de ses amis, personne ne se remua pour le secourir, plusieurs même de ceux qui auraient dû se déclarer pour lui, tant de ses états que des étrangers, joignirent leurs forces à celles du roi (le roi des romains c'est à dire l'empereur), et conspirèrent à ruiner son pays.*

50 Rosheim est une ville très ancienne proche d'Obernai

51 Poull p. 39

52 Picard et Pfister tome I p. 121,122. Dom Calmet Notice colonnes 7 à 11

Dans une telle extrémité, ceux qui étaient auprès de lui, lui conseillèrent de recourir à la clémence du roi. Il le fit, alla se jeter à ses pieds, en suppliant et sans armes. Frédéric le reçut et lui promit son pardon. Mais il lui dit qu'il lui en coûterait quelque chose. Il le retint prisonnier le mena avec lui en Allemagne. Etc... Il (Thibaut) donna ses lettres sur lesquelles il renonçait à tous les engagements qu'il pouvoit avoir pris avec tous les sujets et vassaux de la comtesse de Champagne, les quittoit de leur serment, et des paroles qu'ils lui avoient donné à l'occasion de la guerre qu'Errard de Brienne faisoit. etc. C'est ce que porte l'écrit scellé de son sceau, passé en référence par le roi des romains, à Amance, le vendredi d'avant la pentecôte, au mois de juin 1218. La comtesse de Champagne exigea de plus qu'il reconut par acte authentique, qu'il étoit homme lige du comte de Champagne pour certaines terres qu'il tenoit de lui dans ce comté (la Champagne) etc. L'acte fut passé à Amance le premier jour de juin 1218^{53 54}». L'affaire se conclut donc par le traité d'Amance, du 1^{er} juin 1218 par lequel le duc Thibault promet d'abandonner son soutien à Errard de Brienne dans la guerre de succession de Champagne, et abandonne à la comtesse, sa suzeraineté sur certaines terres⁵⁵. Il n'y aurait finalement pas eu de bataille pour le château d'Amance, et le siège aurait été d'assez courte durée. Thibaut 1^{er} fut ensuite emmené captif par l'empereur avec quatre chevaliers de son entourage. Il mourut deux ans plus tard dans des circonstances douteuses qui laissèrent planer un soupçon d'empoisonnement. Il s'agit là de la version de Dom Calmet suivi dans sa lecture des faits par d'autres historiens, dont Christian Pfister, Georges Poull, Gérard Giuliano...

LE CHÂTEAU A-T-IL ÉTÉ DÉTRUIT OU ENDOMMAGÉ EN 1218 ?

Henri Lepage reprend les grandes lignes de ce récit, mais s'appuie sur une « chronique de Errard » pour avancer d'autres faits. Il situe tout d'abord l'événement au 25 juin 1218, ce qui contredit la date retenue pour la signature du traité d'Amance. Selon son exposé, le duc assiégé se serait défendu vaillamment, et n'aurait accepté que des conditions honorables. Le château aurait néanmoins été pris d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée et le duc enfermé dans la tour qui prit

son nom. Il n'en fut libéré qu'après avoir accepté la suzeraineté de la comtesse de Champagne⁵⁶. Poursuivant la même idée, Henri Lepage imagine, mais sans pouvoir vérifier son hypothèse, que le château a dû être détruit en partie ou tout au moins considérablement endommagé. Cette question n'est pas secondaire car la version de Henri Lepage conduirait à une vision notablement différente de l'histoire de l'édifice. Il est difficile d'adhérer à cette thèse qui contredirait les règles de la guerre de l'époque médiévale. Les codes de la guerre, importants en période de chevalerie, voulaient que la garnison qui avait négocié sa reddition soit préservée. Par contre en cas de résistance prolongée, l'assaillant pouvait décréter le combat « sans merci » ce qui entraînait le sac de la ville ou du château assiégé. Thibaut 1^{er} s'étant constitué prisonnier et ayant imploré le pardon de l'empereur, le château et sa garnison devraient avoir été épargnés. Il n'est pas totalement exclu que l'empereur ait décidé de punir les troupes lorraines pour les exactions commises pendant la campagne de Rosheim et décidé des peines capitales, mais dans ce cas pourquoi aurait-il aussi emmené 4 chevaliers en otage avec le duc au lieu de les faire exécuter également⁵⁷ ?

Annexe II Acte de donation du château de 1616

L'acte de donation du château d'Amance par le duc Henry II à Didier Dattel, son conseiller d'Etat, a fait l'objet d'une lettre patente datée du 10 février 1616⁵⁸. Le texte nous renseigne sur l'état du château et sur les relations entre le duc Henry II et la famille Dattel, sujet qui sera développé au chapitre 10 « Les personnages qui ont fait la ville d'Amance ».

Nous en rapportons les passages les plus pertinents : *« Henry...duc de Lorraine... reçue avons la supplication qui nous a été présentée par notre très cher et féal conseiller d'Etat, Didier Dattel, contenant que comme par le décès de feu son père, vivant notre gruyer et receveur à Amance, lui soient obvenus quelques biens et héritages au ban d'illec et lieux voisins, sans toutefois il soit y pourvu d'aucune maison pour la retraite de lui et des siens, et que l'altesse de feu notre honoré seigneur et père, y ayant depuis plusieurs années en ça, acquesté le chasteau qui souloit appartenir au sieur comte Ottho...*

53 Dom Calmet Histoire tome 2 p. 10

54 Cette version est inspirée de la chronique de Richer de Senones. Le passage de cette chronique en version originale et sa traduction en langage moderne sont rapportés dans l'article de Hubert Collin.

55 Dom Calmet Histoire tome 3 pages 9-10

56 Lepage 1843 2^{ème} partie p. 14

57 E Grille de Beuzelin situe cet épisode en 1205, date manifestement erronée.

58 Lettre patente du duc Henri II ADMM B87 fo 60-63

ledict chasteau seroit demeuré inhabité depuis lors et tellement détérioré quil serait dutout impossible de pouvoir y habiter nestoit qu'on y emploie sommes fort notables de deniers pour le réparer ainsy quil nous serait apparu par la visite quen esté faiste par la commission de nos...conseillers les... surintendant de nos finances président et gens des comptes de Lorraine.... Pour la recompense du bon et laborieux service que depuis quinze ans il 59 a rendu à feu messire et pere et à nous.... nous a pleust... lui donner...ledit chasteau et colline sur lequel il est basty et à ses descendants en ligne masculine...pour en jouir à titre... d'usage et habitation et qu'en considération de la grande despense quil luy conviendrait employer aux reparations dudit chasteau... et affin qu'il et ses hoirs [note..] se puissent ressentir de notre gratiffication sans qu'elle leur soit par trop onéreuse, il nous pleut luy pouvoir de quelques autres moyens pour le pouvoir entretenir et aussi luy promettre de prendre le marnage et bois necessaire a l'entretement d'icelui en bois de notre gruerie dudit Amance, et aussi à charge et condition que les grains que notre domaine et recepte dudit Amance qui ont accoustumé d'y estre prins et delivrés, y seront logés en grenier commode... le tout sans prejudice.. au titre...de capitaine a dit⁶⁰ dudit chasteau que...nous avons octroyé a....Andre Brigeot prevost moderne dudict Amance... advenant le deces dudict Brigeot le titre de capitaine a vie...à cause état du chasteau retourne audict Dattel...Voulons aussy... qu'attendu que tours et murailles d'iceluy chasteau sont... fors vielle et caduques pour avoir été for longtemps este negligees, s'il arrivoit par quel accident que ce soit, comme toutes choses prennent fin, que lesdictes tours et murailles qui font l'enceinte dudict chasteau ou partie d'icelle viennent à tumber en ruyne icelui Dattel ny ses dictz hoirs ne soient ou puissent être contrainctz a la reparation d'icelles, n'estant nostre volonté et intention que cestre nostre gratiffication luy puisse tourner à ruine ny aux siens. »
Citation du texte reproduit par Henri Lepage dans la communication « Le château d'Amance » – Mémoires de la Société Royale des Sciences, lettres et Arts de Nancy – 1850 - 1851 p. 126.

Annexe III Cérémonie du port de la bannière aux armes de Bioncourt à la ville d'Amance

Le texte suivant est daté de 1472.

« Description de la cérémonie du port de la bannière aux armes de Bioncourt à la ville d'Amance, par les seigneurs dudit Bioncourt, pour signe et protestation de leur part de servir nos seigneurs les ducs de Lorraine ; de laquelle bannière les seigneurs de Bioncourt nomment et créent le lieutenant porte enseigne, ayant à cette occasion lesdits seigneurs plusieurs droits magnifiques expliqués ici (en résumé).

« cet instrument a été donné et expédié en grosse à Jean de Germanges, seigneur de Bioncourt, lorsqu'il a porté cette bannière en juin 1472. Les droits du seigneur de Bioncourt sont : d'élire un bannerot porte enseigne pour porter la bannière aux armes de la baronnie de Bioncourt dans les cérémonies, et notamment à celle d'Amance ; le seigneur, à cette cérémonie, porte la bannière, armé, jusqu'au Grand Mont, près d'Amance. Le prévôt et les sujets de la prévôté d'Amance viennent au devant de lui en armes et accompagnent le seigneur jusqu'à la porte de l'église. Là le seigneur fait ses serments de bien servir S.A.R, la bannière à la main. – Puis le prévôt promet à son tour de bien servir et protéger le seigneur de Bioncourt. – Chaque nouveau seigneur de Bioncourt fait une nouvelle bannière, et le prévôt après la cérémonie reprend la vielle bannière. – il est accordé 12 arbalétriers d'Amance au seigneur de Bioncourt s'il le demande : ils sont changés de 8 jours en 8 jours à ses dépens. – On ne peut porter la dite bannière sur les terres du duc ni à son détrimment. – Si le Souverain va en campagne, le seigneur et ses sujets doivent le suivre avec la bannière et garder son logis. – Il est du au seigneur, sur les fournitures de pain et de vin en campagne militaire, un char de pain et un char de vin. Le logis du seigneur est près de celui du Duc. Si le Duc va à l'assaut, le seigneur le suit et ne peut reculer que si le Duc recule ; le Duc lui doit une robe de livrée. – Et si le seigneur est fait prisonnier, le Souverain lui doit une indemnité de ses pertes. – Juin 1472

Reproduit par Léon Germain – journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain – année 1897 p. 271

59 Il s'agit de Didier Dattel

60 lire à vie ?

Deux familles à travers trois siècles (familles Joly et Gauchenot)

Nous avons choisi de suivre deux familles d'Amance à travers les siècles. Les raisons du choix sont les suivantes :

Les plus anciens se souviennent de plusieurs Gauchenot, sans forcément connaître les liens entre Auguste le sonneur de cloche, Anatole le dernier distillateur, Liliane qui fut longtemps secrétaire de mairie, Camille et André, le dernier Gauchenot vivant à Amance.

Il n'y a plus de Joly, mais de nombreuses familles d'Amance ont des ancêtres Joly, et plusieurs membres de cette famille ont joué un rôle important dans l'histoire de la commune.

Toutes ces données sont extraites d'une de données généalogiques privée, constituée notamment à partir de recherche dans les archives d'Amance et aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

Les Gauchenot

Le premier Gauchenot connu est Joseph (1719-1757), régent d'école à Amance. Il est le fils de Nicolas et Élisabeth Jacquot, de Bouxières-aux-Chênes. Six enfants sont nés de son mariage avec Élisabeth Bouton. Nous connaissons la descendance de trois d'entre eux. L'aîné, François (1748-1818), qui officia également comme régent d'école à Amance, épousa successivement Catherine Collin, fille de Charles et Marie Thomas (branche 1), Jeanne Munier⁶¹ (branche 2) et Françoise Bernel (pas d'enfants). La fille Agathe (1750-1827) épousa Joseph Didelot, maire en 1793, (branche 3). Le cadet, Joseph (1753-1819) épousa Marie Anne Reine Joly, fille de Claude Charles et Marie Hussenet (branche 4).

Branche 1 : Gauchenot-Collin

Leur fille, Suzanne Gauchenot (1774-1852), épousa Jean Palot. Parmi les descendant, outre des familles Palot et Jattiot, on note une arrière-petite-fille, Marie-Honorine-Victorine Palot (1849-1905) qui épousa Sigisbert Martin. Leur fils, Marie Jules Victorin Martin (1880-1960), fut le dernier forgeron d'Amance et le grand-père de Thérèse Walines, femme de Claude Kirsch, qui débuta sa carrière d'instituteur à Amance et s'installa ensuite dans le illage. Grand collectionneur, Claude Kirsch est décédé en 2010.

Branche 2 : Gauchenot-Munier

Ils eurent neuf enfants, dont sept morts avant d'avoir atteint l'âge adulte.

Françoise Adélaïde (1793-1834) épousa Pierre Louis Didelot. Pas de descendance à Amance.

François Nicolas (1788-1843) épousa Catherine Collin. Ces derniers eurent six enfants, dont :

Jean Julien (1823-1905) qui épousa Rosalie Marchal (branche 2a)

Charles Laurent (1825-1900) qui épousa Marie Saint-Mihiel (branche 2b)

Charles Anselme (né en 1829) qui épousa Rosalie Léonard (branche 2c)

BRANCHE 2A GAUCHENOT-MARCHAL

Ils eurent neuf enfants. Le second, Charles (1853-1934) est le père de Charles Anatole⁶² (1884-1961), dit « le Totole », dernier distillateur d'Amance et de

Paul Adrien (1889-1914), tué à Morhange. Le cadet, Jules Louis Gauchenot (1869-1927), épousa en 1904 Marie Masson (1877-1970). Ce sont les parents de Camille (1904-1988) et Marie (1908-2004), épouse d'André Romain⁶³.

BRANCHE 2B GAUCHENOT-SAINT-MIHIEL

Ils eurent huit enfants, dont quatre morts en bas-âge. Les quatre autres sont :

1. Nicolas Charles Léon (1851-1924) épousa Marie Antoinette Joséphine Zélia Palot. Ce sont les grands-parents de Julien Louis Lucien Gauchenot (1912-1982), père de Liliane, épouse de Jean-Claude Marchand. Ils sont aussi les parents de Léon Jules, tué le 18/05/1917 à Saint-Hilaire-au-Temple, en Champagne.

2. Charles Auguste (1866-1940) épousa Marie-Mathilde Martin. Ce sont les parents de
a) Auguste Charles (1895-1969), dernier sonneur de cloches d'Amance⁶⁴.

b) Henri Marie (1897-1968), qui épousa Louise Camille Martin. Leur fille Élise, épousa en secondes noces en 1968 Pierre Paul Marie, policier à Nancy pendant l'occupation allemande qui reçut la distinction de « Juste parmi les Nations » pour avoir, avec ses camarades, sauvé de nombreux Juifs⁶⁵.

c) Fernand Adrien (1898-1967). De son mariage avec Henriette Thirion, fille de Charles⁶⁶, est né un fils : André.

d) Lucie Marie, née en 1900, épousa Louis Reggiori. Leur fille Suzanne épousa Charles Lemoine.

3. Marie Honorine (née en 1868) qui épousa Eugène Saint-Mihiel

4. Marie-Joséphine (1872-1953) qui épousa Joseph François Xavier Joly. Ce sont les parents de Jeanne (1912-2005), épouse de Georges Vantillard.

BRANCHE 2C : GAUCHENOT-LÉONARD

Ils eurent quatre enfants.

Branche 3 Didelot Gauchenot

Ils eurent six enfants, dont :

Catherine (1778-1859) qui épousa François Hanné. Ce sont les parents de Pierre Hanné, maçon, qui installa les nouvelles auges de la fontaine de le Grand'Halle⁶⁷, et les arrière-grands-parents de Jules Ernest Hanné (né en 1879) qui eut quatre enfants de son mariage avec Marie-Élise Boulay dont : Pierre (1912-1986), Madeleine,

61 Famille d'Essey-lès-Nancy, dont des descendants s'installeront à Amance.

62 Voir chapitre 23 : « Les plus anciens se souviennent de quelques figures »

63 Il fut longtemps adjoint au maire et son rôle est évoqué au chapitre 16 « A la recherche de l'eau »

64 Voir chapitre 23 : « Les plus anciens se souviennent de quelques figures »

65 Voir notamment le téléfilm « Le temps de la désobéissance » de Patrick Volson, qui a été diffusé sur France 2 en 2006.

<http://desobeissance.free.fr/> Consulté le 27 février 2012

66 Charles Thirion est évoqué au chapitre 23 : « Les plus anciens se souviennent de quelques figures ».

67 Voir chapitre 16 « A la recherche de l'eau »

épouse de Maurice Drouot, Roger, époux de Andrée Perrin.

Suzanne (1790-1849), qui épousa Jean Fauvel. Une fille, Catherine (1825-1901), épousa Antoine Henriot. Ce sont les arrière-grands-parents de Paulette Charton, épouse Reynier.

Branche 4 Gauchenot-Joly

Ils eurent sept enfants, dont Jean (An III -1860) qui épousa Marie Charlotte Venel. Ce sont les arrière-grands-parents de Marie Zélie Émilie (1873-1967), épouse de Stanislas Léon Bernel et de sa sœur Marie Philomène Constance (1897-1975), épouse de François Joseph Gabriel Carel.

La première est l'arrière-grand-mère de l'organiste Yohann Vexo⁶⁸ et la seconde de Gérard et Catherine Tisserant et de Nicole Carel, épouse Brunck.

Autres enfants: Charles (1791-1866) et Jean (né en 1794), titulaires de la médaille de Sainte-Hélène, décernée par Napoléon III pour honorer les survivants des guerres de la Révolution et de l'Empire.



On reconnaît, de gauche à droite : Marie Gauchenot épouse Romain, Pierre Hanné (avec le tendelin), Camille Gauchenot (?), Hélène Fourchet, Marie Masson épouse Gauchenot, Madeleine Mathis et Henri Guillaume. La petite fille qui porte le chien est peut-être Andrée Romain.

Les Joly

Le premier fut Charles François (1678-1761), originaire de Champenoux, qui épousa en 1710 Françoise Marsilly (1691-1761) d'Amance. Les parents de celle-ci étaient nés à Saillant (Puy-de-Dôme) et étaient venus s'installer à Amance. Le père était scieur de long. Ils eurent dix enfants, dont six se marièrent et eurent des enfants.

a) Jean François (1711-1788) épousa Marguerite Lorrain (branche 1) puis Catherine Motat.

b) Nicolas (né en 1713) qui épousa Thérèse Querquin (ou Quierquin), descendance à Bouxières-aux-Chênes.

c) Jean François (1715-1749) qui épousa Barbe Querquin (sœur de Thérèse). Branche 2.

d) Claude Charles (1724-1793) qui épousa successivement en 1747 Catherine Hussent, de Dommartemont (branche 3) puis en 1758 Françoise Jadelot.

e) François Xavier Joly (1727-1794) qui épousa Élisabeth Josse, de Bouxières-aux-Dames (branche 4)

f) Françoise Joly (1732-1803) qui épousa Nicolas Dupays (3 enfants) et Christophe Poirot.

Les frères Joly étaient charpentiers ou vigneron. On les rencontre en de nombreuses circonstances de la vie locale à la fin du XVIII^{ème} et début du XIX^{ème}. Des Joly ont occupé des fonctions de maire ou syndic de la communauté d'Amance avant la Révolution, puis de maire du Conseil général de la commune d'Amance ensuite. Jean Claude Joly (branche 3) fut suspendu de la fonction de maire par arrêté préfectoral en 1806, pour avoir abattu à son profit dans les bois communaux, un arbre « vieille écorce , essence de chêne ». Son adjoint, Louis Gaspard Collenot lui succéda.

Branche 1 Joly-Lorrain

Le troisième des quatre enfants, Jean François (1748-1822), épousa en 1768 Françoise Claude, dont il eut douze enfants : dont Jean François (1769-1840) qui épousa Marie-Thérèse Marchal et Nicolas (né en 1774) qui épousa Marguerite Claude.

Du mariage entre Jean-François et Marie-Thérèse Marchal (1795) sont nés huit enfants, dont :

Jean-François (1796-1874) qui épousa Marie Anne Christophe, d'Étreval (branche 1a)

Nicolas Jean Baptiste (1799-1872), qui épousa Marguerite Sophie Collin (branche 1b)

Jean Baptiste Julien (1813-1899) qui épousa Françoise Joséphine Boulin

68 Nommé en 2004, organiste de chœur à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il est également titulaire du grand orgue de la cathédrale de Nancy

BRANCHE 1A JOLY-CHRISTOPHE

Ils eurent six enfants, dont :

Hubert François (1830-1909) qui épousa Marie Catherine Joséphine Céleste André. Ce sont les grands-parents de Marie Blanpied (1891-1982) et Jeanne Joly (1912-2005), épouse de Georges vantillard.

Jean François Constant (1833-1924), père d'Emma Joly (1874-1944)

Françoise Joséphine (1837-1914), qui épousa Antoine Fevre. Ce sont les grands-parents de Marie Fevre, épouse d'André Caligara.

Héloïse Joly (1845-1906), seconde femme de Paul François Convard, instituteur à Amance. Leurs quatre enfants sont morts en bas-âge.

BRANCHE 1B JOLY-COLLIN

La dernière des cinq enfants, Sophie Euphrasie (1842-1870), épousa en 1867 Paul François Convard. Leur fils Paul Nicolas (1868-1914), également instituteur à Amance, épousa en 1900 Henriette Raison. Ce sont les parents de Paul, Henri, Colette, Paulette et Annie Convard.

BRANCHE 1C JOLY-BOULIN

Leur fils Léon Joseph, né en 1847, épousa en 1872 Virginie Valérie Bailly. Ce sont les grands-parents de Julien Bernel (né en 1905, distillateur à Laître-sous-Amance, grand-père de Johann Vexo, organiste), Marie Carel (1906-1982), épouse d'Edmond Tisserant, Constant Carel (1909-1977), époux de Madeleine VINOT.

Branche 2 Joly-Querquin

Le couple s'installa à Bouxières-aux-Chênes (familles Thouvenin, Baraban, Gérard). Quatre génération plus tard, Cécile Julienne Gérard (1855-1939) épousa Félix Raison, de Laître-sous-Amance. Ce sont les parents d'Euphrasie Raison, épouse de Charles Munier.

Branche 3 Joly-Hussenot

Ils eurent huit enfants, dont

- Jean Claude (1748-1813) évoqué ci-dessus

- François Xavier (1751-1815), qui épousa Marie Lahaxe.

Ils eurent six enfants, dont Vincent (1785-1869) qui épousa Marguerite Joly (Branche 3a) puis Françoise Royer, et Marie Marguerite (1790-1858), qui épousa en 1814 Nicolas Pierrot (Branche 3b).

- Claude (1760-1811) qui épousa en 1784 Marie Palot (branche 3c).

BRANCHE 3A JOLY-JOLY

Ils eurent deux enfants, François Alexis et Jean-Baptiste Joseph (1812-1894).

La fille de François Alexis (né en 1810), Honorine Catherine (1845-1925) épousa Octavie⁶⁹ Bouillon. Ces derniers sont les grands-parents de Lucie Bouillon (née en 1911, décédée en 2011) et de sa cousine germaine Noëlle (1912-1971).

Jean-Baptiste Joseph est l'arrière-grand-père de Paulette Houot (née en 1909), femme d'Henri Convard.

BRANCHE 3B JOLY-PIERROT

Une fille, Rosalie (1919-1902) épousa en 1841 Nicolas Martin Raison. Ils eurent six enfants, dont :

Onésime Nicolas (1845-1924), époux d'Augustine

Henriette Thouvenin. Leur fille Henriette épousa en

1900 Paul Nicolas Convard (1868-1914) (voir branche 1b)

Eulalie (1846-1922) épousa en 1873 Laurent Munier, fils

d'un agriculteur à Montenois, lui-même agriculteur à

Fleurfontaine. Ancêtre des familles Munier d'Amance.

Un fils de Laurent, Charles épousa sa cousine germaine

Euphrasie Raison, fille de Félix et Julienne Gérard⁷⁰. Son

frère Louis s'installa à Houdemont. Une sœur, Marie

Charlotte Euphrasie, épousa Pierre Scheffer. Ce sont les

grands-parents d'André et Pierre Barroyer.

Félix (1851-1939) épousa en 1880 Julienne Gérard

(branche 2)

Euphrasie (1854-1942) épousa en 1878 Charles Munier

(frère de Laurent). Ils sont les ancêtres des familles

Munier d'Ajoncourt et Arraye-et-Han.

BRANCHE 3C JOLY-PALOT

Leur petite-fille Marie-Justine, épousa en 1843 François Nicolas Gauchenot.

Branche 4 Joly-Josse

Le troisième des huit enfants, Antoine Siméon Stylite (1762-1798), épousa en 1787 Catherine Thérèse Gabriel.

Ils eurent cinq enfants, dont :

Marguerite (1787-1814) qui épousa en 1809 Vincent Joly (branche 3a).

Madeleine (1789-1876) qui épousa en 1812 François Marchal.

Ils eurent huit enfants, dont :

Catherine Marchal, née en 1813, qui épousa en 1834

François Joseph Venel (branche 4a)

69 Il s'agit d'un garçon, l'employé d'état-civil a sans doute fait une erreur en inscrivant le prénom !

70 Cousine germaine du bienheureux Joseph Gérard, patron de l'actuelle paroisse.

XVI

Rosalie Marchal (1827-1900) qui épouse en 1851 Jean Julien Gauchenot (branche 2a de la famille Gauchenot)
Marie-Thérèse (1795-1823) qui épouse en seconde nocces en 1817 Dominique Sigisbert Vivenot (branche 4b)
Le dernier des huit enfants, Jean-Baptiste Joseph (né en 1775) fut officier de santé.

BRANCHE 4A MARCHAL-VENEL

Ce sont les grands-parents du général Paul Venel⁷¹.

BRANCHE 4B JOLY-VIVENOT

Leur arrière-petite-fille, Marie Élise Boulay (1889-1977), épouse Jules Ernest Hanné. Leurs enfants sont Pierre (1912-1986), Madeleine, épouse Drouot et Roger (1927-1992).

Conclusion

On constate que deux foyers ont été au départ de deux lignées auxquelles se rattachent de nombreuses personnes que nous avons connues ou que nous connaissons encore. D'autres part les descendants de ces familles ont au fil des générations contracté entre eux d'autres unions, de telle sorte qu'au lieu de diverger, ces lignées se sont recombinaées pour constituer des maillages.

On pourrait encore évoquer à ce sujet les familles Palot, Gesnelle (Gesnel), Bernel, Rouyer (Royer)...et leur descendance.

Finalement jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, plus de la moitié des familles pouvaient se rattacher à un ancêtre commun au moins, et se reconnaissaient dans un noyau des « anciennes familles du village ». C'était à la fois un facteur de cohésion, teintée de conservatisme. Le brassage de populations qui a marqué le village depuis quelques décennies a quelque peu gommé cette caractéristique.

⁷¹ Voir chapitre 21 : « Personnages marquants du village d'Amance »